

Article publié dans l'édition de Béziers de Midi Libre (reproduit avec l'autorisation de son auteur).

« C'est complètement anormal que les riverains ne soient pas impliqués »

ENVIRONNEMENT

L'association de riverains de Montimas se plaint d'avoir été exclue de la Commission de suivi du site d'enfouissement des déchets de Saint-Jean-de-Libron, qui doit se réunir ce mardi 23 septembre.

Benoit Rouyre

brouyre@midilibre.com

Déni de démocratie pour les uns, respect du droit pour les autres... Deux camps, qui semblent inconciliables, se dressent l'un face à l'autre. Du moins pas physiquement, puisque la sous-préfecture de Béziers n'a pas autorisé l'association des riverains de Montimas à conserver sa place au sein de la Commission de suivi de site (CSS) de la décharge de Saint-Jean-de-Libron, à Béziers. Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) qui a créé de nombreuses nuisances – notamment olfactives – aux habitants alentour et que gère l'Agglo.

« Un travail d'actualisation et d'harmonisation des CSS a été engagé, de façon à améliorer leur représentativité et permettre à des associations ayant une expertise avérée sur ces sujets d'y siéger », explique la sous-préfecture. La composition des CSS doit refléter la représentativité et la connaissance du contexte local ou des enjeux environnementaux. »

Au moment de renouveler la composition de cette CSS par un décret pris en décem-



L'autorisation de l'ISDND de Saint-Jean-de-Libron à Béziers court jusqu'en 2029.

PHOTO DR

bre 2024, le sous-préfet Jacques Lucbéreilh et ses services ont donc décidé que le Comité de défense de Badones-Montimas (CDBM) n'était plus représentatif des riverains du quartier. « Il est apparu que cette structure ne figure plus au nombre des comités de quartier établis par la mairie de Béziers », précise encore la sous-préfecture.

Débat juridique

Une situation que dénonce évidemment l'association. « La mairie boycotte notre comité et donc la sous-préfecture est aux ordres de la mairie ? », questionne son président François Marc-Antoine.

« Nous sommes le seul comité de ce quartier depuis 1992, reconnu comme représentatif par les anciens sous-préfets puisque nous siégeons au CSS depuis 2007. C'est complètement anormal que les riverains

ne soient pas impliqués. Nous connaissons mieux le dossier que les services de l'État eux-mêmes. Qui plus est, le Code de l'environnement ne prévoit pas de critère de représentativité. Il n'y a aucun fondement juridique. On ne veut plus des riverains car ils critiquent », estime encore ce juriste de profession.

« Le CDBM est représentatif de rien du tout. Il ne fait plus son travail de comité de quartier, il ne se réunit jamais, on n'a jamais de réunions avec eux pour quoi que ce soit »

De son côté, Robert Ménard, le maire de Béziers et président de l'Agglo, persiste et signe : le CDBM n'est plus reconnu comme un comité de quartier.

« Il est représentatif de rien du tout. Il ne fait plus son travail de comité de quartier, il ne se réunit jamais, on n'a jamais de réunions avec eux pour quoi que ce soit », assure le premier magistrat biterrois. La seule chose qui me préoccupe, c'est que l'ISDND ne pose plus de problèmes comme avant. »

Ce que ne contredit pas François Marc-Antoine. « La situation s'est nettement améliorée depuis 2024, reconnaît-il. Mais on a toujours des inquiétudes car cet été, de fortes odeurs se sont dégagées et certaines personnes ont souffert d'irritations oculaires. Si nous ne sommes pas là pour le faire remonter, qui le fera ? » Pas les deux associations environnementales nommées par la préfecture – France Nature Environnement et LPO Occitanie – puisqu'elles ne seront pas présentes ce mardi 23 septembre.